



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-8-07

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D7-8-07

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 4 décembre 2015 a approuvé la transformation du Pays Garonne Gascogne en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), structure porteuse du Contrat Régional Unique, prenant la suite du Contrat de Pays.

Le Contrat Régional Unique issu des politiques régionales permettait d'aider des projets communautaires ou communaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les axes définis en concertation avec la Région. Il vient d'être remplacé par le Contrat Territorial Occitanie.

Ce contrat, comme le précédent, permet de faire converger des aides de l'État, du Département, et des Communautés de Communes en fonction de leurs lignes d'intervention.

Les projets communaux, inscrits, tant dans le cadre du Contrat Régional Unique que du Contrat Territorial Occitanie bénéficient à l'instar de la Dotation Spécifique Contrat de Pays, d'une **dotations spécifique de 20%** avec un plafond de dépense subventionnable de 760 000 €.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'examiner les dossiers suivants tels qu'ils ont été inscrits à la **programmation 2020, 2021 et 2022 du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020 et 2022 (CRTE)** et tels qu'ils ont été présentés à la commission prospectives financières qui s'est réunie le 15 février 2023 :

‣ Commune de DONZAC

Aménagement aire d'accueil camping car :

- Inscrit au CRTE 2022 à Territoire d'industrie
- Montant des travaux : 169 152,88 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 33 830,00 €*

‣ Commune de CASTELSAGRAT

Rénovation énergétique logements école :

- Inscrit au CRTE 2022
- Montant des travaux : 130 000,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 26 000,00 €*

Achat + aménagement d'un immeuble insalubre :

- Inscrit au CTO 2022
- Coût achat : 20 892,00 €
- Montant des travaux : 20 000,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Achat : Fonds de concours proposé à 20 % : 4 178,00€*
- *Travaux : Fonds de concours proposé à 20 % : 4 000,00 €*

◄ Commune de SAINT MICHEL

Acquisition immeuble pour logement :

- Inscrit au CTO 2022
- Montant des travaux : 27 000,00€
- Fonds de concours sollicité : le plus élevé possible
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 5 400,00 €*

◄ Commune de VALENCE D'AGEN

Eglise Notre Dame – 3^{ème} Tranche

- Inscrit au CRTE 2022
- Montant des travaux : 164 292,94€
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 32 858,00 €*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

◄ Commune de DONZAC

Aménagement aire d'accueil camping car :

- Inscrit au CRTE 2022 à Territoire d'industrie
- Montant des travaux : 169 152,88 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 33 830,00 €*

◄ Commune de CASTELSAGRAT

Rénovation énergétique logements école :

- Inscrit au CRTE 2022
- Montant des travaux : 130 000,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 26 000,00 €*

Achat + aménagement d'un immeuble insalubre :

- Inscrit au CTO 2022
- Coût achat : 20 892,00 €
- Montant des travaux : 20 000,00 €
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Achat : Fonds de concours proposé à 20 % : 4 178,00€*
- *Travaux : Fonds de concours proposé à 20 % : 4 000,00 €*

◀ Commune de SAINT MICHEL

Acquisition immeuble pour logement :

- Inscrit au CTO 2022
- Montant des travaux : 27 000,00€
- Fonds de concours sollicité : le plus élevé possible
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 5 400,00 €*

◀ Commune de VALENCE D'AGEN

Eglise Notre Dame – 3^{ème} Tranche

- Inscrit au CRTE 2022
- Montant des travaux : 164 292,94€
- Fonds de concours sollicité : 20 %
- *Fonds de concours proposé à 20 % : 32 858,00 €*

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

~~Certifié exécutoire~~

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

AR Préfecture

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D7_8_07-DE

Numéro d'acte : 2023D7_8_07

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2023D7-8-07-CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:27:20

Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:27:43